

**Dimanche 12 décembre 2021**  
**CHAMBORAND**  
**Championnat Départemental**  
**Cyclocross**



**13 h 30**  
15/16 – 13/14  
11/12

**14 h 15**  
17/19 – 50/59  
60 ans et +  
Féminines

**15 h 15**  
20/29 – 30/39  
40/49



# Championnat départemental de cyclocross UFOLEP

## COMITE D'ORGANISATION

Président de l'épreuve : Daniel ADENIS

Responsable du comité d'organisation : Nicolas ADENIS

Responsable de l'épreuve : Nicolas ADENIS

Responsable de la Commission Technique du cyclo-cross : **Véronique Michnowsky-Forichon**

Commissaires : **Corinne Adenis – Gilbert Rousseau – Benoit Brissaud - Raymond Tricaud.**

## REGLEMENT

Le Championnat départemental de cyclo cross UFOLEP se déroulera le dimanche 12 Décembre au Plan d'eau de Chamborand.

Il est organisé par l'AC Fursac avec le concours du Comité Départemental UFOLEP de la Creuse.

## MATERIEL, REGLEMENTATION

La réglementation générale nationale du cyclo-cross à l'UFOLEP est applicable à la spécialité.

**Seuls les concurrents en vélos de cyclo-cross seront classés pour ce championnat et s'ils ont participé au préalable à deux courses du challenge dont une en Creuse.**

Les coureurs en VTT sont autorisés à participer, mais ils seront classés uniquement pour le challenge.

Les guidons additionnels ainsi que les guidons plats sont interdits en cyclo-cross

Les freins à disque sont autorisés lors des entraînements et compétitions de cyclo-cross.

Pour les courses cyclo-cross, un système de freinage agissant sur les deux roues est obligatoire. La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.

Le port du casque à coque rigide attaché sur la tête est obligatoire à l'échauffement et pendant l'épreuve. Rappel les casques connectés par Bluetooth sont formellement interdits

Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs et dirigeants et/ou toute autre personne.

Sont interdites également les caméras, quel que soit le mode de fixation.

Aucun échauffement ou reconnaissance de circuit ne seront tolérés pendant les épreuves. 15 mn entre chaque manche permettront de reconnaître le circuit.

La propulsion de la bicyclette doit être uniquement assurée par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire, à l'aide d'un pédalier. Les vélos à assistance électrique (VAE) sont strictement interdits sur toutes les épreuves de compétition.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le cyclocrossman est mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

**NB : Il est interdit de circuler à contre sens du circuit pendant l'échauffement et lors des épreuves.**

## DEPANNAGE

Le changement de roue est toléré en tout point du circuit.

Un parc à vélo obligatoire sera surveillé par un responsable de l'organisation.

**En cas d'incident sur le parcours, le poste de dépannage sera donc accessible uniquement dans le sens de la course.**

Ce championnat étant une épreuve qualificative pour les championnats nationaux, le changement de vélo de cyclo-cross n'y sera autorisé qu'à cet endroit, une seule fois **uniquement sur bris de matériel constaté** par le commissaire présent.

Si le compétiteur repart avec un VTT, il ne sera pas classé et il ne pourra prétendre à un podium sur ce championnat départemental de cyclo-cross Ufolep.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'élimination du concurrent, sur décision des membres de la commission technique.

## LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre le dopage, des concurrents peuvent être amenés à se soumettre à un contrôle anti-dopage exercé selon les règles en vigueur.

## RESERVE

Sur avis du responsable du club organisateur, ou du responsable de la commission technique départementale ou de son représentant, l'épreuve pourra être annulée, ou le tracé du parcours modifié, en cas de danger (verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondation, etc...).

## **ENGAGEMENTS**

Pour être qualifié, il faudra avoir participé à **au moins 2 épreuves** du calendrier 2021/2022 dont une en Creuse avant cette épreuve.

Tous les autres cas ne pourront être que très exceptionnels et seront obligatoirement examinés par la commission technique après en avoir fait la demande au préalable via une demande de dérogation.

Les engagements se feront par le site national Ufolep.

**Les engagements seront clos le 09 Décembre 2021 à minuit.**

Les engagements pris sur place ne seront pas comptabilisés dans le classement. Ils seront classés uniquement pour le challenge.

**Tarif des engagements : Adultes 6€ + 2€ sur place**

Jeunes 11 à 16 ans 2€ + 1€ sur place

Toute absence devra être justifiée (certificat médical/raison professionnelle ou personnelle, naissance, décès), faute de quoi l'engagement sera dû. Aucune absence pour participation à une autre épreuve sportive ne sera acceptée (Cf.

Règlement National).

Les compétiteurs des autres comités s'engageront impérativement sur le site national de l'Ufolep.

**Cette épreuve n'est pas ouverte aux autres fédérations.**

## **ACCUEIL**

L'accueil des compétiteurs se fera à **partir de 12h45** au local du plan d'eau de Chamborand pour le retrait des dossards **après vérification du pass sanitaire du concurrent.**

Seules les licences avec photo et en cours de validité seront présentées obligatoirement ainsi que la carte de cyclocross à jour.

## **PARKINGS**

Les parkings réservés aux coureurs et à l'organisation se feront sur le terrain communal.

## **ORGANISATION**

Un point de lavage sera mis à disposition des concurrents.

## **HORAIRES**

Les concurrents seront appelés sur la ligne d'appel 10 min avant les départs.